

# JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Associations et fondations d'entreprise

DIRECTION DE L'INFORMATION  
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



[www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

### Associations

### Fondations d'entreprise

### Associations syndicales de propriétaires

### Fonds de dotation

### Fondations partenariales

---

## Annonce n° 1589

976 - Mayotte

### ASSOCIATIONS

### Créations

Déclaration à la préfecture de Mayotte

#### **MAISON DE LA VIE ASSOCIATIVE DE PETITE TERRE.**

*Objet* : accompagner les associations culturelles et sportives de la petite terre dans leur développement structurelle et professionnelle; donner l'occasion aux habitants de petite terre de pratiquer des activités physiques et sportives et des activités culturelles en termes de loisirs ; amener ce public à fréquenter les clubs et associations de petite terre ; induire une motivation certaine pour réaliser leurs démarches au niveau scolaire et professionnel ; prévention et réductions des conduites déviantes et à risques ; instauration de règles moraux et un système de valeurs ; participer à la reconstruction identitaire et familiale ; contribuer à la santé physique et psychologique ; familiariser ce public au montage de projet et a y participer ; favoriser la notion d'hygiène et de la santé du corps ; permettre à la population de petite terre de se divertir autour d'événements culturels et sportifs ; créer des emplois, sous forme de groupement d'employeurs et les pérennisés ; favoriser l'accès au sport au plus grand nombre (tous publics); promouvoir la protection de la santé par la pratique sportive en direction de tous publics (enfants, jeunes, adultes, personnes âgées, personnes atteintes de handicap); protéger les sportifs contre les risques liés à ces activités (l'excès, le dopage); accroître la pratique sportive locale et apporter une attention particulière au public défavorisé; amener et préparer les personnes qui le souhaitent à faire de la compétition ; encadrer la pratique des sports de combat suivants : le baby fighting « 2 à 4 ans », le school fighting « 5 à 7 ans », le light contact « enfants et jeunes de 8 à 17 ans », l'aero kick « 18 à 80 ans », le handi fight « public atteints de handicap physique », le fight adapté « public atteints de déficiences mentale », le full contact « homme/femmes de plus de 18 ans », le kick boxing « hommes/femmes de plus de 18 ans » le k-1 « hommes et femmes de Plus de 18 ans », Le kun khmer « hommes/femmes de plus de 18 ans » les Arts Martiaux khmers « hommes/femmes de plus de 18 ans » le self défense et le mma en entraînement seulement « 14 ans et plus », de jeux et d'entraînements, à ces jeux et ce dans le cadre de toutes les fédérations et disciplines associées auxquelles elle s'est affiliée et pourrait s'affiliée notamment les Fédérations délégiatires ; faire

découvrir des disciplines et organiser des manifestations et sorties sportives- loisirs culturels et éducation populaire : faire découvrir des activités de loisirs, organiser des sorties culturelles, des galas sportive et des concerts musicaux; accueillir et accompagner les personnes dans leurs démarches administratives; proposer des activités culturelles et de loisirs visant à créer du lien social entre les générations ; mise en place d'action de solidarité locale, nationale et internationale en faveur des personnes les plus démunis ; mise en place d'actions de sensibilisation et de collecte afin de réaliser les actions de solidarité ; l'association s'engage à respecter la liberté de conscience et s'interdit toute forme de discrimination

*Siège social* : 94 B, route DE MOYA, 97610 Dzaoudzi.

*Date de la déclaration* : 23 août 2017.